

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2023 À 16 H 00

Rapport N° 11

**MUTUALISATIONS ASCENDANTES ET DESCENDANTES ENTRE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND,
CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE, LE CCAS DE CLERMONT-FERRAND ET L'ECOLE SUPÉRIEURE D'ART
DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE : APPROBATION DES FICHES SECTORIELLES DE
RÉGULARISATION 2022 ET PRÉVISIONNELLES 2023**

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le six octobre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 septembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Dominique BRIAT, Nicolas BONNET, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Estelle BRUANT, Marion CANALES, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Rémi CHABRILLAT pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Nicaise JOSEPH pouvoir à Dominique BRIAT, Magali GALLAIS pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Jérôme AUSLENDER pouvoir à Cécile AUDET, Dominique ADENOT pouvoir à Marion CANALES, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE pouvoir à Diego LANDIVAR, Alparslan COSKUN pouvoir à Marianne MAXIMI, Vincent SOULIGNAC pouvoir à Estelle BRUANT

Arrivée de Mme BERNARD après l'élection de l'adjointe (question n°2).

M. le Maire prononce une suspension de séance après le vote de la question n°3 pour accueillir le Maire de Kremenchouk et son Premier Adjoint et procéder au temps protocolaire de signature de l'accord de jumelage.

Le quorum étant atteint, la séance reprend à la question n°4.

Départs de M. AUSLENDER (pouvoir à Mme AUDET), de M. SABATIER (pouvoir à M. PILAUD) et de M. CHABRILLAT (pouvoir à M. VIGIGNOL) pendant le débat de la question n°7.

Arrivée de M. SABATIER avant le vote de la question n°8 (fin du pouvoir à M. PILAUD).

Rapport N° 11

MUTUALISATIONS ASCENDANTES ET DESCENDANTES ENTRE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND,
CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE, LE CCAS DE CLERMONT-FERRAND ET L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART
DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE : APPROBATION DES FICHES SECTORIELLES DE
RÉGULARISATION 2022 ET PRÉVISIONNELLES 2023

Les conventions de mutualisation de services ascendantes conclues entre la Ville de Clermont-Ferrand, Clermont Auvergne Métropole, le CCAS de Clermont-Ferrand et l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole prévoient l'élaboration de fiches sectorielles prévisionnelles pour l'année en cours et, si une différence apparaît entre la prévision et le montant constaté dans le compte administratif et validé par la collectivité bénéficiaire, **l'élaboration de fiches sectorielles de régularisation pour l'année précédente.**

Parallèlement, **les conventions de mise à disposition de services descendantes** conclues entre la Métropole et ses communes membres prévoient également l'élaboration de fiches sectorielles prévisionnelles pour l'année en cours et, si nécessaire, **l'élaboration de fiches sectorielles de régularisation pour l'année précédente.**

Le prévisionnel pour 2023 pour les conventions de mise à disposition **de services ascendantes** et les conventions de mise à disposition **de services descendantes** a été élaboré en tenant compte du niveau de service attendu et réalisable par les services mis à dispositions.

En annexes sont jointes les fiches sectorielles de régularisation 2022 ainsi que les fiches sectorielles prévisionnelles pour 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider les fiches sectorielles de régularisations relatives aux écarts constatés entre les montants prévisionnels 2022 et les coûts réels 2022, annexées à la présente délibération ;
- d'autoriser M le Maire ou son/sa représentant.e à procéder aux régularisations correspondantes ;
- d'approuver les dispositions des fiches sectorielles de chacun des SMAD, avec leur coût prévisionnel 2023 afin d'émettre les titres de recettes correspondants.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance,
Wendy LAFAYE

Le Maire,
Olivier BIANCHI



FICHES SECTORIELLES DE MUTUALISATION - REEL 2022

~~MISE A DISPOSITION SERVICE/SECTEUR « ACTION PARTENARIALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE »~~

SERVICE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AU PROFIT DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Délibération du Conseil métropolitain du 24 juin 2022

Délibération du Conseil municipal du 29 juin 2022

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service / Secteur mis à disposition : Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique (DPTP)

Secteur « Actions partenariales de Prévention de la Délinquance »

Directeur / Chef de service : Monsieur Stéphane COLONEAUX – Directeur DPTP

Référents avec Clermont Auvergne Métropole : Monsieur Stéphane COLONEAUX – Directeur DPTP
Madame Stéphanie LAAKAIRI-DONDARD

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Directions / Services de rattachement : Direction Générale des services

Directeur / Chef de service : Monsieur David CONSTANS-MARTIGNY- Directeur général des services

Référent avec la commune : Monsieur David CONSTANS-MARTIGNY- Directeur général des services

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition est réalisée en vue de concourir à l'animation des Actions Partenariales de Prévention de la délinquance.

Détail des missions :

- Réaliser le secrétariat général du dispositif : suivi de l'ensemble des instances, coordination des actions et veille à la cohérence des dispositifs du Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, construction et suivi de tableaux de bord, rédaction de notes, délibérations, conventions, ou tout autre document nécessaire au bon fonctionnement du service.
- Rédiger le rapport d'avancement des actions mises en œuvre par le service / secteur « Actions Partenariales de Prévention de la Délinquance » et à adresser au comité de suivi technique.
- Piloter des études menées dans le cadre du Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,
- Mettre en œuvre les marchés publics liés au Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,
- Impulser et évaluer des actions décidées dans le cadre de la stratégie territoriale.
- Faire fonctionner les instances partenariales locales en matière de sécurité et de prévention de la délinquance.
- Animer le réseau des partenaires à travers des groupes de travail de nature variée qui permettent de mobiliser les acteurs du territoire autour de thématiques.
- Accompagner techniquement les acteurs de terrain dans la mise en œuvre des priorités de la prévention de la délinquance

La commune s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la continuité de service.

Détail des montants réels pour l'année 2022 (juillet à décembre 2022)

Activités	ETP	Coûts RH	Autres coûts	TOTAL
Prévisionnel 2022				
CMSPD	0,31	27 587,32 €	102,26 €	27 689,58 €
Réal 2022				
CMSPD	0,25	17 918,85 €	102,26 €	18 021,11 €
Delta 2022				
TOTAL	0,05	9 668,47 €	0,00 €	9 668,47 €

Le montant prévu en 2022 de cette mise à disposition s'élève à 27 689,58 euros. Le montant réellement engagé est de 18 021,11 euros. Il est donc nécessaire de procéder à une régularisation de **9 668,47 euros en faveur de Clermont Auvergne Métropole au titre de la masse salariale.**

MISE A DISPOSITION- SERVICE DOCUMENTATION

SERVICE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AU PROFIT DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Délibération du Conseil métropolitain du 9 décembre 2016

Délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2016

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition : Direction de l'Innovation et de la Participation (DIP)
Service Documentation

Directeur / Chef de service : Monsieur COLOMBEAU

Référént avec Clermont Auvergne Métropole : Madame HANCLOT

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement : Direction Générale Adjointe Ressources et modernisation

Les modalités de saisine du service documentation sont les suivantes : les demandes sont faites directement auprès de ce service. Les demandes d'acquisitions documentaires et plus particulièrement les demandes d'abonnements non prévues au budget primitif devront être validées par la DGA Ressources.

Objet de la mise à disposition

Les missions relevant du service documentation et faisant l'objet de cette mise à disposition sont :

- le suivi de l'actualité : mise à disposition de la veille documentaire et juridique, de la revue de presse locale, des dossiers documentaires,
- l'accès aux contenus documentaires de l'intranet et l'envoi de lettres de diffusion,
- l'accès à la base documentaire pour consulter le catalogue du fonds d'ouvrages de la ville et les articles de presse,
- l'accès à la bibliothèque administrative et au service de prêt,
- la prise en charge de recherches documentaires,
- la prise en charge des commandes d'ouvrages et d'abonnements (hors abonnements pour les groupes politiques),
- le suivi des marchés et des budgets liés aux acquisitions documentaires,
- l'organisation de conférences-débats,
- une expertise documentaire dans le domaine de la gestion de l'information (dématérialisation, mise à disposition de données publiques...),
- l'analyse des besoins documentaires des services,
- la promotion du service documentation auprès des services de la Métropole.

La ville prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la continuité de service.

Détail des montants réels pour l'année 2022

Activités	ETP	Coûts RH	Autres coûts	TOTAL
Prévisionnel 2022				
Documentation/ Budget Principal	0,92	65 097,00 €	108 355,00 €	173 452,00 €
Documentation/ Budget Annexe Eau et Assainissement	0,01	931,00 €	1 550,00 €	2 481,00 €
TOTAL	0,94	66 028,00 €	109 905,00 €	175 933,00 €
Activités	ETP	Coûts RH	Autres coûts	TOTAL
Réel 2022				
Documentation/ Budget Principal	0,90	50 020,19 €	102 132,14 €	152 152,33 €
Documentation/ Budget Annexe Eau et Assainissement	0,02	1 126,16 €	2 299,40 €	3 425,56 €

TOTAL	0,92	51 146,35 €	104 431,54 €	155 577,89 €
-------	------	-------------	--------------	--------------

Le montant prévu en 2022 de cette mise à disposition s'élève à 175 933,00 euros.

Le montant réel est de 155 577,89 euros.

En conséquence, il est nécessaire de procéder aux régularisations suivantes :

	Coûts RH	Autres coûts
Budget principal	15 076,81 € à recouvrer par la Métropole	6 222,86 € à recouvrer par la Métropole
Budget annexe eau et assainissement	195,16 € à recouvrer par la ville de Clermont-Fd Soit 97,58 € budget eau et 97,58 € budget assainissement	749,40 € à recouvrer par la ville de Clermont-Fd Soit 374,70 € budget eau et 374,70 € budget assainissement

SERVICE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AU PROFIT DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Délibération du Conseil communautaire du 9 décembre 2016

Délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2016

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition : Direction Protocole, Événements et Manifestations officielles (DPEM)

Directeur / Chef de service : Monsieur TOURNILHAC

Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Monsieur TOURNILHAC

Direction / Service mis à disposition : Direction des Sports et de la Logistique / Service Logistique

Directeur / Chef de service : Monsieur BURNICHON

Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Monsieur PRANAL

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement : Direction des Actions juridiques et des achats

Directeur / Chef de service : Monsieur MEYNADIER

Référent avec la commune : Madame RIBET-DEGOULANGE

Direction / Service de rattachement : Direction de la Communication

Directeur / Chef de service : Monsieur MORVAN

Référent avec la commune : Madame VALLA

Objet de la mise à disposition

La présente mise à disposition est réalisée en vue de concourir à l'organisation d'événements au profit de la Métropole. Les services sont mis à disposition avec leurs équipes et l'ensemble des moyens logistiques nécessaires.

La direction DPEM intervient de manière récurrente pour les manifestations liées à la vie institutionnelle de la Métropole (Conseils, Bureaux, conférences des VP, ...). Le service mis à disposition agit en tant que maître d'œuvre pour organiser et coordonner l'ensemble des missions. Dans ce cas, il est sollicité par la Direction des affaires juridiques, des achats et des instances de la Métropole.

La direction DPEM intervient également de manière ponctuelle pour des événements de la Métropole : manifestations protocolaires (officielles), réceptions, vœux annuels du personnel, inauguration d'équipements, autres, ... Dans ce cas, il est sollicité par la direction de la communication de Clermont Auvergne Métropole et il n'intervient qu'après accord du Président ou de son cabinet.

Pour ces missions, le service mis à disposition fait appel à la Direction des Sports et de la Logistique pour la sonorisation des conseils métropolitains et la mise à disposition de matériels pour l'organisation de manifestations.

De plus, La direction DPEM assure une mission générale de conseils sur les activités protocolaires et d'assistance sur les achats de matériel nécessaires aux missions visées ci-dessus.

Les bons de commande et les paiements sont gérés par la direction de la communication de la Métropole

Détail des montants réels pour l'année 2022

Activité	Masse salariale			Autres coûts			Montant total	TOTAL
	ETP agent de terrain	MS oeuvrants + encadr + support	Montant total	Dépenses directement affectées décors floraux	Dépenses directement affectées transport	Dépenses directement affectées location matériel		
Prévisionnel 2022								
DPEM	0,49	20 515,00 €	20 515,00 €	922,00 €	0,00 €	0,00 €	922,00 €	21 437,00 €
DSL	0,2	8 946,00 €	8 946,00 €	0,00 €	2 450,00 €	17 017,00 €	19 467,00 €	28 413,00 €
Total	0,69	29 461,00 €	29 461,00 €	922,00 €	2 450,00 €	17 017,00 €	20 389,00 €	49 850,00 €
Réal 2022								
DPEM	0,46	16 287,00 €	16 287,00 €	1 069,40 €			1 069,40 €	17 356,40 €
DSL	0,47	22 655,74 €	22 655,74 €		6 606,22 €	19 848,92 €	26 455,14 €	49 110,88 €
Total	0,93	38 942,74 €	38 942,74 €	1 069,40 €	6 606,22 €	19 848,92 €	27 524,54 €	66 467,28 €

Le montant prévu en 2022 de cette mise à disposition s'élève à 49 850 euros. Le montant réellement engagé est de **66 467,28 euros**.

Il est donc nécessaire de procéder à une régularisation de 16 617,28 euros en faveur de la commune de Clermont-Ferrand, soit **9 481,74 euros au titre de la masse salariale** et **7 135,54 euros au titre des dépenses directes**.

Ville de Clermont-Ferrand – Séance du Conseil Municipal du 6 octobre 2023 – Feuillet n°2023/
**MISE A DISPOSITION- DIRECTION DE LA CONSTRUCTION ET DE LA GESTION RESPONSABLE DU
PATRIMOINE**

SERVICE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AU PROFIT DE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

Délibération du Conseil communautaire du 9 décembre 2016

Délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2016

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition : Direction de la Construction et de la Gestion
Responsable du Patrimoine (DCGRP)

Directeur / Chef de service : Monsieur DEBUIRE

Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Monsieur PASCAL

Direction / Service mis à disposition : Direction Commerce Usages et Partage de l'Espace Public

Directeur / Chef de service : Madame BRUNETTI

Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Monsieur LAGEARD

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement : Direction de l'Ingénierie Patrimoniale

Directeur / Chef de service : Madame LEROY-SCHMITT

Référent avec la commune : Madame LEROY-SCHMITT

Objet de la mise à disposition

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée en vue de concourir à la maintenance et à l'exploitation d'anciens bâtiments municipaux, hébergeant désormais des compétences métropolitaines.

La métropole précisera les directions occupant les locaux. Dans l'attente de ces actualisations, les bâtiments concernés par cette mise à disposition de service sont regroupés comme suit :

1/ Centre technique la Charme :

- Directions gestionnaires : DEPP, DCE, Musées

2/ Centre technique du Limousin :

- Directions gestionnaires : DST, DEPP

3/ Dépôts de voirie :

- Directions gestionnaires : DEPP

4/ Transformateurs :

- Directions gestionnaires : DEPP

5/ Musées :

- Directions gestionnaires : Musées

6/ Bâtiments de la compétence eau et assainissement : usine élévatoire, locaux administratifs,
logements de fonction et locaux techniques

- Directions gestionnaires : DCE

7/ Eléments de voirie :

- Directions gestionnaires : DEPP

CM06102023_011

8/ Maison du tourisme :

- Directions gestionnaires : office du tourisme

9/ Parkings :

- Directions gestionnaires : DIAM

10/ PC des Carmes de la DUN :

- Directions gestionnaires : DUN

11/ Anciens SMAD :

- Directions gestionnaires : En cours d'identification

12/ Centre Blaise Pascal :

- Directions gestionnaires : Conservatoire

La DCGRP est un service mis à disposition de la métropole afin de conduire les missions suivantes :

- prestations complètes de dépannages et réparations (urgentes ou non) et travaux de modifications des locaux, effectués en régie, maintenance des équipements techniques, en incluant la maîtrise d'œuvre associée à ces opérations, avec l'ensemble des moyens nécessaires (matériels, fournitures, sous-traitance et véhicules) ;
- maîtrise d'œuvre, conduite d'opération (tous secteurs d'intervention – patrimoine bâti) ou assistance à maîtrise d'ouvrage, y compris sous-traitance nécessaire pour ces missions et véhicules nécessaires à la conduite de ces missions ;
- accompagnement et gestion des problématiques de sécurité et d'accessibilité des ERP, pour la passation de contrats de maintenance d'installations techniques (chauffage, ascenseurs, télésurveillance...), ainsi que les véhicules nécessaires à la conduite de ces missions ;
- gestion patrimoniale, administrative et technique, comprenant tenue d'une base de données patrimoniale, y compris outils et véhicules nécessaires à la conduite de ces missions, y compris les outils de gestion des énergies ;
- nettoyage de certains de ces locaux (CT La Charme, CT Limousin, dépôts de voirie situés à Clermont-Ferrand, immeuble 58 bd Berthelot et immeuble 10 rue Louis Rosier), y compris fournitures et marchés associés, outillages et véhicules nécessaires à cette action ;
- dans les bâtiments partagés, les consommations de fluides sont payées par la ville, puis refacturées pour sa part à la métropole via le SMAD ;
- tâches administratives et comptables liées à l'ensemble des missions citées plus haut.

La DCUPEP réalise les missions suivantes pour le compte de la Métropole :

- le traitement des tags sur les bâtiments communautaires ;
- la dératisation sur le réseau d'assainissement, sur le réseau de signalisation, sur les sites/bâtiments et sur la voirie ;
- la désinsectisation et désinfection des sites/bâtiments et des espaces publics, de la voirie ;
- le dé pigeonnage sur l'espace public et la voirie.

Activités	ETP	Coûts RH	Autres coûts	TOTAL
Prévisionnel 2022				
Patrimoine Bâti/ Budget Principal	9,82	509 424,00 €	297 035,00 €	806 459,00 €
Patrimoine Bâti/ Budget Annexe Parkings	0,75	39 042,00 €	3 709,00 €	42 751,00 €
Patrimoine Bâti/ Budget Eau et Assainissement	3,93	203 789,00 €	55 379,00 €	259 168,00 €
TOTAL	14,50	752 255,00 €	356 123,00 €	1 108 378,00 €
Réel 2022				
Patrimoine Bâti/ Budget Principal		527 258,91 €	304 946,56 €	832 205,47 €
Patrimoine Bâti/ Budget Annexe Parkings		14 131,72 €	6 035,63 €	20 167,35 €
Patrimoine Bâti/ Budget Eau et Assainissement		187 735,34 €	58 470,76 €	246 206,10 €
TOTAL		729 125,97 €	369 452,95 €	1 098 578,92 €

Le montant prévu en 2022 de cette mise à disposition s'élève à 1 108 378 euros.

Le montant réellement engagé est de **1 098 578,92** euros.

En conséquence, il est nécessaire de procéder aux régularisations suivantes :

	Coûts RH	Autres coûts
Budget principal	17 834,91 € à recouvrer par la ville de Clermont-Fd	7 911,56 € à recouvrer par la ville de Clermont-Fd
Budget Parc	24 910,28 € à recouvrer par la Métropole	2 326,63 € à recouvrer par la ville de Clermont-Fd
Budget annexe eau et assainissement	16 053,66 € à recouvrer par la Métropole Soit 8 026,83 € budget eau et 8 026,83 € budget assainissement	3 091,76 € à recouvrer par la ville de Clermont-Fd Soit 1 545,88 € budget eau et 1 545,88 € budget assainissement

MISE A DISPOSITION- MÉDECINE PRÉVENTIVE

SERVICE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AU PROFIT DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE, DU CCAS, ET DE L'ESACM

Délibération du conseil de la Communauté du 15 décembre 2017

Délibération du conseil municipal du 21 décembre 2017

Délibération du conseil d'administration du CCAS du 15 décembre 2017

Délibération du conseil d'administration de l'ESACM 23 novembre 2016

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition : Direction Générale Adjointe Ressources Humaines, Relations Usagers et Transformation Digitale (DGARHRUTD)
Service Médecine Préventive

Directeur / Chef de service : Madame LAOPE

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement : Direction des Ressources Humaines
Directeur / Chef de service : Madame TEYSSIER GRAVEJAL

Pour le CCAS :

Direction / Service de rattachement : Direction des Ressources Humaines
Directeur / Chef de service : Madame LOUDENOT

Pour l'ESACM :

Direction / Service de rattachement : Le Secrétariat Général
Directeur / Chef de service : Madame RUTYNA

Objet de la mise à disposition :

Le SMAD met à disposition ses équipes avec l'ensemble des moyens nécessaires afin :

- d'assurer la surveillance médicale des agents
 - o d'assurer les différents types de visites médicales
 - ◆ visite d'embauche
 - ◆ visite périodique
 - ◆ visite à la demande de l'agent ou de l'administration
 - o d'assurer la surveillance médicale particulière de certains publics (agents reconnus travailleurs handicapés, femmes enceintes, agents réintégrés après un congé de longue maladie ou de longue durée, agents exposés à des risques particuliers, agents souffrant de pathologies particulières)
 - o de vacciner les agents
- d'assurer des actions sur le milieu professionnel
 - o d'assurer une mission de conseil auprès de l'autorité territoriale, des agents ou de leurs représentants pour ce qui concerne
 - l'amélioration des conditions de travail
 - l'hygiène générale des locaux
 - l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail
 - la protection des agents contre l'ensemble des nuisances, les risques professionnels, les maladies professionnelles ou à caractère professionnel
 - l'hygiène dans les restaurants administratifs

o de réaliser des actions sur le milieu professionnel (tiers-temps)

- visites de site
- études des postes et des ambiances de travail
- surveillance générale de l'hygiène dans la collectivité
- présence au CHSCT
- établissement et présentation des rapports médicaux

Les missions de médecine de prévention sont assurées par quatre agents, rattachés au service prévention et santé au travail de la Ville situé au CHU :

- 1 Médecin de prévention, mis à disposition par le CHU auprès de la Ville (70 %) et du CCAS (30 %)
 - 1 Médecin de prévention, agent Ville
 - 1 infirmière territoriale, mise à disposition par le CHU à 100 % auprès de la Ville
 - 1 secrétaire médicale, agent Ville
- Soit 3,78 ETP en 2021.

Détail des montants réels pour l'année 2022 :

■ **Clermont Auvergne Métropole**

		Unités	Coûts Directs		
		ETP	Masse salariale	Dépenses Directes	Total
Part Clermont Auvergne Métropole	Prévisionnel 2022	1,44	129 697,00 €	6 167,00 €	135 864,00 €
	Réel 2022	1,48	142 361,00 €	6 606,00 €	148 967,00 €
	Delta	0,04	12 664,00 €	439,00 €	13 103,00 €

Pour Clermont Auvergne Métropole, le montant de la mise à disposition de service prévue pour 2022 s'élève à 135 864 €. La masse salariale est de 129 697 € et les autres charges représentent 6 167 €. Le montant réellement engagé s'élève à 148 967 €, dont 142 361 € pour la masse salariale et 6 606 € de dépenses directes.

Il est donc nécessaire de procéder à une régularisation de 13 103 euros en faveur de la commune de Clermont-Ferrand, soit **12 664 euros au titre de la masse salariale** et **439 euros au titre des dépenses directes**.

Les dépenses du bâtiment sont déjà prises en compte dans la convention du 04/07/06 entre le CHU et Clermont Auvergne Métropole.

■ **ESACM**

		Unités	Coûts Directs		
		ETP	Masse salariale	Dépenses Directes	Total
Part ESACM	Prévisionnel 2022	0,027	2 461,00 €	96,00 €	2 557,00 €
	Réel 2022	0,007	507,00 €	22,00 €	529,00 €
	Delta	0,02	1 954,00 €	74,00 €	2 028,00 €

Pour l'ESACM, le montant de la mise à disposition de service prévue pour 2022 s'élève à 2 557 € dont 2 461 € au titre de la masse salariale et 96 € au titre des dépenses directes.

Le montant réellement engagé s'élève à 529 € et se décompose comme suit : 507 € pour la masse salariale et 22 € pour les dépenses directes.

l'ESACM.

Il est donc nécessaire de procéder à une régularisation de 2 028 euros en faveur de l'ESACM, soit **1 954 euros au titre de la masse salariale et 74 euros au titre des dépenses directes.**

■ **CCAS**

	Unités	Coûts Directs		
	ETP	Masse salariale	Dépenses Directes	Total
Prévisionnel 2022	0.69	61 809	4 660	66 469
Réel 2022	0.47	45 993	3 509	49 502

Au titre d'une convention de mise à disposition d'un médecin de prévention, le CCAS rembourse déjà 30 % du coût salarial du médecin au CHU.

		Masse salariale	- 30 %	Total
Part CCAS de Clermont-Ferrand	Prévisionnel 2022	66 469	- 38 363	28 107
	Réel 2022	45 993	- 38 419	7 574

Pour le CCAS de Clermont-Ferrand, le montant de la mise à disposition de service prévue pour 2022 s'élève donc à 32 767 €, dont 28 107 € au titre de la masse salariale et 4 660 € au titre des dépenses directes.

Le montant réellement engagé s'élève à 11 083 € dont 7 574 € au titre de la masse salariale et 3 509 € au titre des dépenses directes.

Il est donc nécessaire de procéder à une régularisation de 21 684 € en faveur du CCAS.

Les dépenses du bâtiment sont déjà prises en compte dans la convention du 04/07/06 entre le CHU et le CCAS de Clermont-Ferrand.

MISE A DISPOSITION DU SERVICE COMMUNICATION

POLE MULTIMEDIA DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AU PROFIT DE CLERMONT AUVERGNE
METROPOLE

Délibération du Conseil communautaire du 9 décembre 2016

Délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2016

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition : Communication
 Directeur / Chef de service : Madame VALEILLE / Madame MORENO
 Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Madame VALEILLE

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement : Direction des Actions juridiques et des achats
 Directeur / Chef de service : Monsieur MEYNADIER
 Référent avec la commune : Madame CLARK

Direction / Service de rattachement : Direction de la Communication
 Directeur / Chef de service : Monsieur MORVAN
 Référent avec la commune : Madame VALLA

Objet de la mise à disposition

La présente mise à disposition est réalisée en vue d'assurer des enregistrements vidéo des conseils métropolitains et autres réunions organisées par la métropole. Le service met à disposition ses équipes avec l'ensemble des moyens logistiques nécessaires.

Le service mis à disposition intervient de manière récurrente pour les conseils métropolitains et autres réunions organisées par la métropole. Dans ce cas, il est sollicité par la Direction des actions juridiques, des achats et des instances de Clermont Auvergne Métropole.

Détail des montants réels pour l'année 2022

Activités	ETP	Coûts RH	Autres coûts	TOTAL
Prévisionnel 2022				
Pôle multimédia	0,18	8 530,00 €	2 647,00 €	11 177,00 €
TOTAL	0,18	8 530,00 €	2 647,00 €	11 177,00 €
Réel 2022				
Pôle multimédia	0,12	5 767,40 €	2 570,00 €	8 337,40 €
TOTAL	0,12	5 767,40 €	2 570,00 €	8 337,40 €
Delta 2022				
TOTAL	0,06	2 762,60 €	77,00 €	2 839,60 €

Le montant réellement engagée en 2022 est de **8 337 euros**.

Il est donc nécessaire de procéder à une régularisation de 2 839,60 euros en faveur de Clermont Auvergne Métropole, soit **2 762,60 euros au titre de la masse salariale** et **77 euros au titre des dépenses directes**.

MISE A DISPOSITION- SERVICE INSTANCES

SERVICE DE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE AU PROFIT DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Délibération du Conseil communautaire du 9 décembre 2016

Délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2016

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service mis à disposition : Cabinet du Président
Directeur / Chef de service : Madame PONTTHIEU
Référént avec la commune : Madame PONTTHIEU

Direction / Service mis à disposition : Direction des Actions juridiques, des achats
Directeur / Chef de service : Monsieur MEYNADIER
Référént avec la commune : Madame RIBET-DEGOULANGE

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service de rattachement : Cabinet du Maire
Directeur / Chef de service : Madame PONTTHIEU
Référént avec Clermont Auvergne Métropole : Madame PONTTHIEU

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition est réalisée en vue d'assurer les missions de collaborateurs de Cabinet, ainsi que les déplacements du Maire dans le cadre de ses fonctions.

Pour les déplacements, le service met à disposition un agent à mi-temps, étant précisé que la Ville de Clermont-Ferrand met à disposition de Clermont Auvergne Métropole le véhicule adéquat.

Prévisionnel pour l'année 2022

Prévisionnel 2022	ETP	Masse salariale	Forfait charges de structures (15% de la masse salariale)	Dépenses directes	Total
Chauffeur/ Cabinet Président	1,00	76 362,00 €	11 454,00 €	0,00 €	87 816,00 €
Véhicule Ville	-	0,00 €	0,00 €	- 6 134,00 €	-6 134,00 €
Total	1,00	76 362,00 €	11 454,00 €	- 6 134,00 €	81 682,00 €

Réel pour l'année 2022

Réel 2022	ETP	Masse salariale	Forfait charges de structures (15% de la masse salariale)	Dépenses directes	Total
Chauffeur/ Cabinet Président	1,00	78 221,00 €	11 733,00 €	0,00 €	89 954,00€
Véhicule Ville	-	0,00 €	0,00 €	- 6 014,00 €	-6 014,00 €
Total	1,00	78 221,00 €	11 733,00 €	- 6 014,00 €	83 940,00 €

L'écart entre le prévisionnel 2022 et le coût réel du service mis à disposition s'élève à 2 258 €.

Il est donc nécessaire de procéder à une régularisation de 2 258 euros en faveur de Clermont Auvergne Métropole, soit **1 859 euros au titre de la masse salariale** et **399 euros au titre des dépenses**

directes.
CM06102023_011

Ville de Clermont-Ferrand – Séance du Conseil Municipal du 6 octobre 2023 – Feuille n°2023/
MISE A DISPOSITION – POLE ACCUEIL GESTION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

Service d'unité entretien locaux du Conservatoire Emmanuel Chabrier au profit du Centre Camille Claudel de la Ville de Clermont-Ferrand

Délibération du Conseil de la communauté du 28 juin 2019

Délibération du Conseil municipal du 27 septembre 2019

Pour Clermont Auvergne Métropole

Direction / Service mis à disposition : Pôle Accueil gestion administrative et technique –
Unité entretien locaux du Conservatoire Emmanuel Chabrier

Directeur / Chef de service :

Madame CESARETTI

Référent avec la Ville de Clermont-Ferrand :

Madame CESARETTI

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service de rattachement : Direction de l'Animation Socioculturelle & de la Vie Associative

Directeur / Chef de service :

Monsieur GAGNON

Référent avec la Métropole :

Madame DE CASTRO

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition est réalisée en vue de concourir à l'entretien des locaux du Centre Camille Claudel, situés dans l'enceinte du centre Blaise Pascal.

Il est entendu que la Métropole prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la continuité de service.

Prévisionnel 2022

Activité	Équipe de terrain		Dépenses affectées directement		Total
	ETP	Masse salariale (Toutes charges incluses)	ETP		
Entretien des locaux	1,52	50 718,00 €	/	176,50 €	50 894,50 €

Coût réel pour 2022

Activité	Équipe de terrain		Dépenses affectées directement		Total
	ETP	Masse salariale (Toutes charges incluses)	ETP		
Entretien des locaux	1,40	52 063,16€	/	73,64€	52 136,79€

L'écart entre le prévisionnel et le coût réellement constaté s'élève à **1 242,29 € euros**.

Il est donc nécessaire :

- de procéder à une régularisation de 102,86 euros en faveur de la commune de Clermont-Ferrand au titre des dépenses directes,
- de procéder à une régularisation de 1 345,16 euros en faveur de Clermont Auvergne Métropole au titre de la masse salariale.

MISE A DISPOSITION- PROCESS INDUSTRIELS/EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES SYSTEMES INDUSTRIELS

DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU DE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE AU PROFIT DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Délibération du conseil métropolitain du 29 juin 2018

Délibération du conseil municipal du 28 septembre 2018

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service mis à disposition : Direction du Cycle de l'Eau- service Process Industriels
Chef de service : Monsieur COLLAY
Référént avec la Ville de Clermont-Ferrand : Monsieur CASTELLAN

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service de rattachement : Direction de la Construction et de la Gestion Responsable du Patrimoine
Directeur : Monsieur DEBUIRE
Référénts avec la Métropole : Madame LURDOS (suivi entretien-maintenance)
Monsieur MOURY (suivi investissements)

Rappel de l'objet de la mise à disposition :

La mise à disposition porte sur la maintenance des équipements électrotechniques des fontaines recyclées et non recyclées dont la ville de Clermont- Ferrand a la charge. Des missions de maîtrises d'œuvres pourront être portées par les agents de Clermont Auvergne Métropole pour le compte de la Ville de Clermont-Ferrand.

La convention de mise à disposition détaille précisément le périmètre et les modalités d'intervention du service Process Industriels/Exploitation et Maintenance des Systèmes Industriels.

Prévisionnel pour l'année 2022 :

Activités	Masse salariale (toutes charges incluses)	Charges directes affectées	Total
Maintenance des équipements électrotechniques des fontaines	5 462 €	363 €	5 825 €
Total			5 825 €

Réel pour l'année 2022 :

Activités	Masse salariale (toutes charges incluses)	Charges directes affectées	Total
Maintenance des équipements électrotechniques des fontaines	10 049 €	1 427 €	11 476 €
Total			11 476 €

L'écart entre le prévisionnel 2021 et l'activité réelle s'élève à **5 651 euros**.

Il est donc nécessaire de procéder à une régularisation de 5 651 euros en faveur de Clermont Auvergne Métropole, soit **4 587 euros au titre de la masse salariale** et **1 064 euros au titre des dépenses directes**.

MISE A DISPOSITION – CONTROLE DES EAUX

SERVICE DE CONTROLE DES EAUX DE LA DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU DE CLERMONT AUVERGNE
METROPOLE AU PROFIT DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND
(Ex-Laboratoire)

Délibération du Conseil métropolitain en date du 20 décembre 2019

Délibération du Conseil municipal de Clermont-Ferrand en date du 18 décembre 2019

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction du Cycle de l'Eau : Madame BURGUIERE
Service mis à disposition : Laboratoire
Responsable du service : Madame CLAUZET
Référént du service mis à disposition : Madame CLAUZET

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Directions de rattachement :
- Direction de la Construction et de la Gestion Responsable du Patrimoine : Monsieur DEBUIRE
- Direction de la Petite Enfance : Madame BELMONT
- Direction de l'Enfance : Monsieur PRIEUR

Objet de la mise à disposition :

Dans le cadre de la mise à disposition, les missions confiées par la Ville de Clermont-Ferrand au Laboratoire de Clermont Auvergne Métropole visent à permettre d'assurer, au sein des bâtiments, le suivi réglementaire des analyses légionelles pour l'eau chaude sanitaire et un suivi bactériologique de l'eau destinée à la consommation du public (eau froide après compteur).

Rappel des montants prévisionnels pour l'année 2022

Prévisionnel 2022	Nombre d'échantillons	Coûts masse salariale (toutes charges incluses)	Dépenses directes (matériels, contrats...)	Total
Analyses de l'eau	276	8 188 €	6 112 €	14 300 €
Total				14 300 €

Réel de l'activité 2022	Nombre d'échantillons	Coûts masse salariale (toutes charges incluses)	Dépenses directes (matériels, contrats...)	Total
Analyses de l'eau	353	14 073,87 €	7 676,70€	21 750,57 €
Total				21 750,57 €

L'écart entre le prévisionnel et le réel s'élève à **7 450,57 euros**.

Il est donc nécessaire de procéder à une régularisation de 7 450,56 euros en faveur de Clermont Auvergne Métropole, soit **5 885,87 euros au titre de la masse salariale** et **1 564,70 euros au titre des dépenses directes**.

FICHES SECTORIELLES SMAD- PRÉVISIONNEL 2023

Délibération du Conseil communautaire du 9 décembre 2016

Délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2016

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition : Communication
Directeur / Chef de service : Madame VALEILLE / Madame MORENO
Référént avec Clermont Auvergne Métropole : Madame VALEILLE

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement : Direction des Actions juridiques et des achats

Directeur / Chef de service : Monsieur MEYNADIER
Référént avec la commune : Madame CLARK

Direction / Service de rattachement : Direction de la Communication

Directeur / Chef de service : Monsieur MORVAN
Référént avec la commune : Madame VALLA

Objet de la mise à disposition

La présente mise à disposition est réalisée en vue d'assurer des enregistrements vidéo des conseils métropolitains et autres réunions organisées par la métropole. Le service met à disposition ses équipes avec l'ensemble des moyens logistiques nécessaires.

Le service mis à disposition intervient de manière récurrente pour les conseils métropolitains et autres réunions organisées par la métropole. Dans ce cas, il est sollicité par la Direction des actions juridiques, des achats et des instances de Clermont Auvergne Métropole.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2023

Activités	ETP	Coûts RH	Autres coûts	TOTAL
Prévisionnel 2023				
Pôle multimédia	0,12	5 900,00 €	2 570,00 €	8 470,00 €
TOTAL	0,12	5 900,00 €	2 570,00 €	8 470,00 €

Le montant annuel prévu de la mise à disposition du pôle multimédia s'élève à 8 470 euros.

MISE A DISPOSITION- DIRECTION PROTOCOLE, ÉVÈNEMENTS, MANIFESTATIONS OFFICIELLES (DPEM)

SERVICE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AU PROFIT DE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

Délibération du Conseil communautaire du 9 décembre 2016

Délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2016

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition : Direction Protocole, Événements et Manifestations officielles (DPEM)

Directeur / Chef de service : Monsieur TOURNILHAC

Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Monsieur TOURNILHAC

Direction / Service mis à disposition : Direction des Sports et de la Logistique / Service Logistique

Directeur / Chef de service : Monsieur BURNICHON

Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Monsieur PRANAL

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement : Direction des Actions juridiques et des achats

Directeur / Chef de service : Monsieur MEYNADIER

Référent avec la commune : Madame RIBET-DEGOULANGE

Direction / Service de rattachement : Direction de la Communication

Directeur / Chef de service : Monsieur MORVAN

Référent avec la commune : Madame VALLA

Objet de la mise à disposition

La présente mise à disposition est réalisée en vue de concourir à l'organisation d'événements au profit de la Métropole. Les services sont mis à disposition avec leurs équipes et l'ensemble des moyens logistiques nécessaires.

La direction DPEM intervient de manière récurrente pour les manifestations liées à la vie institutionnelle de la Métropole (Conseils, Bureaux, conférences des VP, ...). Le service mis à disposition agit en tant que maître d'œuvre pour organiser et coordonner l'ensemble des missions. Dans ce cas, il est sollicité par la Direction des affaires juridiques, des achats et des instances de la Métropole.

La direction DPEM intervient également de manière ponctuelle pour des événements de la Métropole : manifestations protocolaires (officielles), réceptions, vœux annuels du personnel, inauguration d'équipements, autres, ... Dans ce cas, il est sollicité par la direction de la communication de Clermont Auvergne Métropole et il n'intervient qu'après accord du Président ou de son cabinet.

Pour ces missions, le service mis à disposition fait appel à la Direction des Sports et de la Logistique pour la sonorisation des conseils métropolitains et la mise à disposition de matériels pour l'organisation de manifestations.

De plus, La direction DPEM assure une mission générale de conseils sur les activités protocolaires et d'assistance sur les achats de matériel nécessaires aux missions visées ci-dessus.

Les bons de commande et les paiements sont gérés par la direction de la communication de la Métropole

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2023
 Ville de Clamart - 11 rue de la République - 92120 Clamart - France
 Ville de Clamart - 11 rue de la République - 92120 Clamart - France - Séance du Conseil Municipal du 6 octobre 2023 – Feuillet n°2023/

Activité	Masse salariale			Autres coûts			Montant total	TOTAL
	ETP agent de terrain	MS oeuvrants + encadr + support	Montant total	Dépenses directement affectées décors floraux	Dépenses directement affectées transport	Dépenses directement affectées location matériel		
Prévisionnel 2023								
PEMO	0,46	16 409,15 €	16 409,15 €	1 069,40 €			1 069,40 €	17 478,55 €
DSL	0,47	22 825,65 €	22 825,65 €		6 606,22 €	19 848,92 €	26 455,14 €	49 280,79 €
Total	0,93	39 234,80 €	39 234,80 €	1 069,40 €	6 606,22 €	19 848,92 €	27 524,54 €	66 759,34 €

Le montant annuel prévu de cette mise à disposition s'élève à **66 759,34 euros**.

MISE A DISPOSITION- MEDECINE PREVENTIVE

SERVICE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AU PROFIT DE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, DU CCAS ET DE L'ESACM

Délibération du conseil de la Communauté du 15 décembre 2017

Délibération du conseil municipal du 21 décembre 2017

Délibération du conseil d'administration du CCAS du 15 décembre 2017

Délibération du conseil d'administration de l'ESACM 23 novembre 2016

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition : Direction de la Prévention de la Santé et de l'Action Sociale Solidaire(DPSASS) /Service Médecine Préventive

Directeur / Chef de service : Monsieur IBRAHIM OUALI

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement : Direction des Ressources Humaines

Directeur / Chef de service : Madame TEYSSIER GRAVEJAL

Pour le CCAS :

Direction / Service de rattachement : Direction des Ressources Humaines

Directeur / Chef de service : Madame LOUDENOT

Pour l'ESACM :

Direction / Service de rattachement : Le Secrétariat Général

Directeur / Chef de service : Madame RUTYNA

Objet de la mise à disposition :

Le SMAD met à disposition ses équipes avec l'ensemble des moyens nécessaires afin :

- d'assurer la surveillance médicale des agents
 - o d'assurer les différents types de visites médicales
 - visite d'embauche
 - visite périodique
 - visite à la demande de l'agent ou de l'administration
 - o d'assurer la surveillance médicale particulière de certains publics (agents reconnus travailleurs handicapés, femmes enceintes, agents réintégrés après un congé de longue maladie ou de longue durée, agents exposés à des risques particuliers, agents souffrant de pathologies particulières)
 - o de vacciner les agents
 - d'assurer des actions sur le milieu professionnel
 - o d'assurer une mission de conseil auprès de l'autorité territoriale, des agents ou de leurs représentants pour ce qui concerne
 - l'amélioration des conditions de travail
 - l'hygiène générale des locaux
 - l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail
 - la protection des agents contre l'ensemble des nuisances, les risques professionnels, les maladies professionnelles ou à caractère professionnel
 - l'hygiène dans les restaurants administratifs
 - l'information sanitaire
 - o de réaliser des actions sur le milieu professionnel (tiers-temps)
 - visites de site

- surveillance générale de l'hygiène dans la collectivité
- présence au CHSCT
- établissement et présentation des rapports médicaux

Les missions de médecine de prévention sont assurées par quatre agents, rattachés au service prévention et santé au travail de la Ville situé au CHU :

- 1 Médecin de prévention, mis à disposition par le CHU auprès de la Ville (70 %) et du CCAS (30 %)
- 1 Médecin de prévention, agent Ville à temps partiel 80 %
- 1 infirmière territoriale, mise à disposition par le CHU à 100 % auprès de la Ville
- 1 secrétaire médicale, agent Ville

Soit 3,48 ETP prévus en 2023.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2023 :

■ **Clermont Auvergne Métropole**

		Unités	Coûts Directs		
		ETP	Masse salariale	Dépenses Directes	Total
Part Clermont Auvergne Métropole	Prévisionnel 2023	1,31	96 113,00 €	6 656,00 €	102 769,00 €

Pour Clermont Auvergne Métropole, le montant de la mise à disposition de service prévue pour 2023 s'élève à 102 769 €. La masse salariale est de 96 113 euros et les autres charges représentent 6 656 €.

Les dépenses du bâtiment sont déjà prises en compte dans la convention du 04/07/06 entre le CHU et Clermont Auvergne Métropole.

■ **ESACM**

		Unités	Coûts Directs		
		ETP	Masse salariale	Dépenses Directes	Total
Part ESACM	Prévisionnel 2023	0,03	721,00 €	30,00 €	751,00 €

Pour l'ESACM, le montant de la mise à disposition de service prévue pour 2023 s'élève à 751 €, dont 721 euros au titre de la masse salariale et 30 euros au titre des dépenses directes.

Les dépenses du bâtiment sont déjà prises en compte dans la convention du 04/07/06 entre le CHU et l'ESACM.

■ **CCAS**

		Unités	Coûts Directs		
		ETP	Masse salariale	Dépenses Directes	Total
Prévisionnel 2022		0,69	45 844	3 460	49 304

MISE A DISPOSITION- SERVICE DOCUMENTATION

SERVICE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AU PROFIT DE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

Délibération du Conseil métropolitain du 9 décembre 2016

Délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2016

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition : Direction de l'Innovation et de la Participation / Service Documentation

Directeur / Chef de service : Monsieur COLOMBEAU

Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Madame HANCLOT

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement : Direction Générale Adjointe Ressources et modernisation

Les modalités de saisine du service documentation sont les suivantes : les demandes sont faites directement auprès de ce service. Les demandes d'acquisitions documentaires et plus particulièrement les demandes d'abonnements non prévues au budget primitif devront être validées par la DGA Ressources.

Objet de la mise à disposition

Les missions relevant du service documentation et faisant l'objet de cette mise à disposition sont :

- le suivi de l'actualité : mise à disposition de la veille documentaire et juridique, de la revue de presse locale, des dossiers documentaires,
- l'accès aux contenus documentaires de l'intranet et l'envoi de lettres de diffusion,
- l'accès à la base documentaire pour consulter le catalogue du fonds d'ouvrages de la ville et les articles de presse,
- l'accès à la bibliothèque administrative et au service de prêt,
- la prise en charge de recherches documentaires,
- la prise en charge des commandes d'ouvrages et d'abonnements (hors abonnements pour les groupes politiques),
- le suivi des marchés et des budgets liés aux acquisitions documentaires,
- l'organisation de conférences-débats,
- une expertise documentaire dans le domaine de la gestion de l'information (dématérialisation, mise à disposition de données publiques...),
- l'analyse des besoins documentaires des services,
- la promotion du service documentation auprès des services de la métropole.

La ville prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la continuité de service.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2023

Activités	ETP	Coûts RH	Autres coûts	TOTAL
Prévisionnel 2023				
Documentation/ Budget Principal	0,91	50 425,16 €	103 220,71 €	153 645,87 €
Documentation/ Budget Annexe Eau et Assainissement	0,01	721,18 €	1 476,26 €	2 197,44 €
TOTAL	0,92	51 146,34 €	104 696,67 €	155 843,31 €

Le montant annuel prévu de cette mise à disposition s'élève à **155 843,31 euros**.

Ville de Clermont-Ferrand – Séance du Conseil Municipal du 6 octobre 2023 – Feuille n°2023/
**MISE A DISPOSITION- DIRECTION DE LA CONSTRUCTION ET DE LA GESTION RESPONSABLE DU
PATRIMOINE**

VILLE DE CLERMONT-FERRAND AU PROFIT DE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

Délibération du Conseil communautaire du 9 décembre 2016

Délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2016

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition : Direction de la Construction et de la Gestion
Responsable du Patrimoine (DCGRP)

Directeur / Chef de service : Monsieur DEBUIRE

Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Monsieur PASCAL

Direction / Service mis à disposition : Direction Commerce Usages et Partage de l'Espace Public

Directeur / Chef de service : Madame BRUNETTI

Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Monsieur LAGEARD

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement : Direction de l'Ingénierie Patrimoniale

Directeur / Chef de service : Madame LEROY-SCHMITT

Référent avec la commune : Madame LEROY-SCHMITT

Objet de la mise à disposition

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée en vue de concourir à la maintenance et à l'exploitation d'anciens bâtiments municipaux, hébergeant désormais des compétences métropolitaines.

La métropole précisera les directions occupant les locaux. Dans l'attente de ces actualisations, les bâtiments concernés par cette mise à disposition de service sont regroupés comme suit :

1/ Centre technique la Charme :

- Directions gestionnaires : DEPP, DCE, Musées

2/ Centre technique du Limousin :

- Directions gestionnaires : DST, DEPP

3/ Dépôts de voirie :

- Directions gestionnaires : DEPP

4/ Transformateurs :

- Directions gestionnaires : DEPP

5/ Musées :

- Directions gestionnaires : Musées

6/ Bâtiments de la compétence eau et assainissement : usine élévatoire, locaux administratifs,
logements de fonction et locaux techniques

- Directions gestionnaires : DCE

7/ Éléments de voirie :

- Directions gestionnaires : DEPP

CM06102023-8/ Maison du tourisme :

- Directions gestionnaires : office du tourisme

9/ Parkings :

- Directions gestionnaires : DIAM

10/ PC des Carmes de la DUN :

- Directions gestionnaires : DUN

11/ Anciens SMAD :

- Directions gestionnaires : En cours d'identification

12/ Centre Blaise Pascal :

- Directions gestionnaires : Conservatoire

La DCGRP est un service mis à disposition de la métropole afin de conduire les missions suivantes :

- prestations complètes de dépannages et réparations (urgentes ou non) et travaux de modifications des locaux, effectués en régie, maintenance des équipements techniques, en incluant la maîtrise d'œuvre associée à ces opérations, avec l'ensemble des moyens nécessaires (matériels, fournitures, sous-traitance et véhicules) ;
- maîtrise d'œuvre, conduite d'opération (tous secteurs d'intervention – patrimoine bâti) ou assistance à maîtrise d'ouvrage, y compris sous-traitance nécessaire pour ces missions et véhicules nécessaires à la conduite de ces missions ;
- accompagnement et gestion des problématiques de sécurité et d'accessibilité des ERP, pour la passation de contrats de maintenance d'installations techniques (chauffage, ascenseurs, télésurveillance...), ainsi que les véhicules nécessaires à la conduite de ces missions ;
- gestion patrimoniale, administrative et technique, comprenant tenue d'une base de données patrimoniale, y compris outils et véhicules nécessaires à la conduite de ces missions, y compris les outils de gestion des énergies ;
- nettoyage de certains de ces locaux (CT La Charme, CT Limousin, dépôts de voirie situés à Clermont-Ferrand, immeuble 58 bd Berthelot et immeuble 10 rue Louis Rosier), y compris fournitures et marchés associés, outillages et véhicules nécessaires à cette action ;
- dans les bâtiments partagés, les consommations de fluides sont payées par la ville, puis refacturées pour sa part à la métropole via le SMAD ;
- tâches administratives et comptables liées à l'ensemble des missions citées plus haut.

La DCUPEP réalise les missions suivantes pour le compte de la métropole :

- le traitement des tags sur les bâtiments communautaires ;
- la dératisation sur le réseau d'assainissement, sur le réseau de signalisation, sur les sites/bâtiments et sur la voirie ;
- la désinsectisation et désinfection des sites/bâtiments et des espaces publics, de la voirie ;
- le dé pigeonnage sur l'espace public et la voirie.

Activités	ETP	Coûts RH	Autres coûts	TOTAL
Prévisionnel 2023				
Patrimoine Bâti/ Budget Principal	13,05	531 213,00 €	304 947,00 €	836 160,00 €
Patrimoine Bâti/ Budget Annexe Parkings	0,24	14 238,00 €	6 036,00 €	20 274,00 €
Patrimoine Bâti/ Budget Eau	3,95	55 266,50 €	15 873,50 €	71 140,00 €
Patrimoine Bâti/ Budget Assainissement		133 876,50 €	42 597,50 €	176 474,00 €
TOTAL	17,24	734 594,00 €	369 454,00 €	1 104 048,00 €

Le montant annuel prévu de cette mise à disposition s'élève à **1 104 048 euros**.

MISE A DISPOSITION- SERVICE/SECTEUR « ACTION PARTENARIALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE »

DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AU PROFIT DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLÉ

Délibération du Conseil métropolitain du 24 juin 2022

Délibération du Conseil municipal du 29 juin 2022

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Secteur mis à disposition : Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique (DPTP)
Secteur « Actions partenariales de Prévention de la Délinquance »

Directeur / Chef de service : Monsieur Stéphane COLONEAUX – Directeur DPTP

Référents avec Clermont Auvergne Métropole : Monsieur Stéphane COLONEAUX – Directeur DPTP
Madame Stéphanie LAAKAIRI-DONDARD

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Directions / Services de rattachement : Direction Générale des services

Directeur / Chef de service : Monsieur David CONSTANS-MARTIGNY- Directeur général des services

Référent avec la commune : Monsieur David CONSTANS-MARTIGNY- Directeur général des services

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition est réalisée en vue de concourir à l'animation des Actions Partenariales de Prévention de la délinquance.

Détail des missions :

- Réaliser le secrétariat général du dispositif : suivi de l'ensemble des instances, coordination des actions et veille à la cohérence des dispositifs du Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, construction et suivi de tableaux de bord, rédaction de notes, délibérations, conventions, ou tout autre document nécessaire au bon fonctionnement du service.
- Rédiger le rapport d'avancement des actions mises en œuvre par le service / secteur « Actions Partenariales de Prévention de la Délinquance » et à adresser au comité de suivi technique.
- Piloter des études menées dans le cadre du Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,
- Mettre en œuvre les marchés publics liés au Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,
- Impulser et évaluer des actions décidées dans le cadre de la stratégie territoriale.
- Faire fonctionner les instances partenariales locales en matière de sécurité et de prévention de la délinquance.
- Animer le réseau des partenaires à travers des groupes de travail de nature variée qui permettent de mobiliser les acteurs du territoire autour de thématiques.
- Accompagner techniquement les acteurs de terrain dans la mise en œuvre des priorités de la prévention de la délinquance

La commune s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la continuité de service.

Détail des montants provisionnels pour l'année 2023 :

ville de Mols-et-Rans - Séance du Conseil Municipal du 6 octobre 2023 – Feuillet n°2023/

Tableau élaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2022 actualisés au vu du budget primitif 2023.

	Renseignement Masse Salariale		Dépenses affectées directement	Total
	ETP*	Masse salariale*		
Secteur Prévention de la Délinquance	0,76	48 723,47 €	204,53 €	48 928,00 €
Total annuel				48 928,00 €

répercussion ETP & coûts de l'encadrement*Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition est de 48 928 euros.**

MISE A DISPOSITION – SERVICE RELATION EUROPEENNES & INTERNATIONALES

Direction de Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Auvergne Métropole

Délibération du Conseil métropolitain du 10 novembre 2022

Délibération du Conseil municipal du 18 novembre 2022

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition : Direction des Relations Européennes et Internationales
Services des relations européennes et internationales

Directeur / Chef de service : Monsieur Régis BESSE
Directeur des Relations Européennes et Internationales par intérim

Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Monsieur Régis BESSE
Directeur des Relations Européennes et Internationales par intérim

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Directions / Services de rattachement : DGA Dynamique économique et de l'emploi
Directeur / Chef de service : DGA Dynamique économique et de l'emploi
Référent avec la commune : DGA Dynamique économique et de l'emploi

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition est réalisée en vue réaliser le montage de projets d'envergures européennes & internationales sur des thématiques liées aux politiques publiques métropolitaines et sur d'autres projets impliquant la Métropole.

Détail des missions :

- Formaliser une stratégie territoriale d'internationalisation articulée aux réseaux de coopération existants : Réseau International des Villes Michelin et Centre Jacques Cartier.
- Piloter le Réseau International des Villes Michelin
- Mettre en œuvre et évaluer les actions impulser dans le cadre de la stratégie territoriale d'internationalisation (rédaction de notes, délibérations, conventions, rapports et construction de tableaux de bord nécessaires au suivi des indicateurs).
- Créer et animer un réseau territorial permettant de mobiliser les acteurs impliqués sur des projets internationaux (**acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la recherche, ONG et associations, services dédiés des collectivités...**).
- Accompagner techniquement les acteurs de terrain dans la mise en œuvre des projets de dimension européenne et internationale.
- Concevoir et mettre à disposition des outils de promotion et des dispositifs d'accueil destinés à un public international
- **Assurer la représentation conjointe de la Ville de Clermont—Ferrand et de la Métropole auprès de différents organismes nationaux, européens et internationaux.**

La commune s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la continuité de service.

Détail des montants provisionnels pour l'année 2023 pour Clermont Auvergne Métropole

Activités	ETP	Coûts RH	TOTAL
Service Relations Européennes et Internationales	2,95	135 174 €	135 174 €

Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition est de **135 174 €**.

MISE A DISPOSITION- SERVICE INSTANCES

SERVICE DE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE AU PROFIT DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Délibération du Conseil de la Métropole du 20 décembre 2019

Délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2019

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service mis à disposition : Cabinet du Président
Directeur / Chef de service : Madame PONTHIEU
Réfèrent avec la commune : Madame PONTHIEU

Direction / Service mis à disposition : Direction des Actions juridiques et des achats
Directeur / Chef de service : Monsieur MEYNADIER
Réfèrent avec la commune : Madame RIBET-DEGOULANGE

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service de rattachement : Cabinet du Maire
Directeur / Chef de service : Madame PONTHIEU
Réfèrent avec Clermont Auvergne Métropole : Madame PONTHIEU

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition est réalisée en vue d'assurer les missions de collaborateurs de Cabinet, ainsi que les déplacements du Maire dans le cadre de ses fonctions.

Pour les déplacements, le service met à disposition un agent à mi-temps, étant précisé que la Ville de Clermont-Ferrand met à disposition de Clermont Auvergne Métropole le véhicule adéquat.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2023

Prévisionnel 2023	ETP	Masse salariale	Forfait charges de structures (15% de la masse salariale)	Dépenses directes	Total
Chauffeur/ Cabinet Président	1,00	79 003,00 €	11 851,00 €	0,00 €	90 854,00 €
Véhicule ville	-			- 6 014,00 €	-6 014,00 €
Total	1,00	79 003,00 €	11 851,00 €	- 6 014,00 €	84 840,00 €

Le montant annuel prévu de cette mise à disposition s'élève à 84 840 euros.

Ville de Clermont-Ferrand – Séance du Conseil Municipal du 6 octobre 2023 – Feuille n°2023/
MISE A DISPOSITION- POLE ACCEUIL GESTION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

UNITÉ ENTRETIEN LOCAUX DU CONSERVATOIRE EMMANUEL CHABRIER AU PROFIT DU CENTRE CAMILLE
CLAUDEL DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Délibération du Conseil de la communauté du 28 juin 2019

Délibération du Conseil municipal du 27 septembre 2019

Pour Clermont Auvergne Métropole

Direction / Service mis à disposition : Pôle Accueil gestion administrative et technique
Unité entretien locaux du Conservatoire Emmanuel Chabrier

Directeur / Chef de service : Madame CESARETTI

Référent avec la Ville de Clermont-Ferrand : Madame CESARETTI

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Directions / Services de rattachement : Direction de la Jeunesse et de la Vie Associative (DJVA)
Direction de la Culture

Directeurs / Chefs de service : Monsieur BERTHON (DAVAR)

Monsieur BESSE (Culture)

Référent avec la Métropole : Madame DE CASTRO

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition est réalisée en vue de concourir à l'entretien des locaux du Centre Camille Claudel, situés dans l'enceinte du centre Blaise Pascal.

Il est entendu que la Métropole prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la continuité de service.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2023

Activité	Équipe de terrain		Dépenses affectées directement	Total
	ETP	Masse salariale (toutes charges incluses)		
Entretien des locaux	1,4	52 583,79 €	163,56€	52 747,35€

Le montant prévu au titre de cette mise à disposition est de 52 747,35 euros.

MISE A DISPOSITION- SERVICE PROCESS INDUSTRIELS/EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES SYSTEMES INDUSTRIELS

DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU DE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE AU PROFIT DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Délibération du Conseil métropolitain du 29 juin 2018

Délibération du conseil municipal du 28 septembre 2018

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service mis à disposition : Direction du Cycle de l'Eau- service Process Industriels
Chef de service : Monsieur COLLAY
Référént avec la Ville de Clermont-Ferrand : Monsieur CASTELLAN

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service de rattachement : Direction de la Construction et de la Gestion Responsable du Patrimoine
Directeur : Monsieur DEBUIRE
Référénts avec la Métropole : Madame LURDOS (suivi entretien-maintenance)
Monsieur MOURY (suivi investissements)

Objet de la mise à disposition :

La mise à disposition porte sur la maintenance des équipements électrotechniques des fontaines recyclées et non recyclées dont la ville de Clermont-Ferrand a la charge. Des missions de maîtrises d'œuvres et de maîtrises d'ouvrages pourront être portées par les agents de Clermont Auvergne Métropole pour le compte de la Ville de Clermont-Ferrand.

La convention de mise à disposition détaille précisément le périmètre et les modalités d'intervention du service Process Industriels/Exploitation et Maintenance des Systèmes Industriels.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2023 :

Activités	Masse salariale (toutes charges incluses)	Charges directes affectées	Total
Maintenance des équipements électrotechniques des fontaines	10 149 €	1 441 €	11 590 €
Total			11 590 €

Le montant prévisionnel pour cette mise à disposition s'élève à **11 590 euros**.

MISE A DISPOSITION – SERVICE DE CONTROLE DES EAUX

DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU DE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE AU PROFIT DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Délibération du Conseil métropolitain en date du 20 décembre 2019

Délibération du Conseil municipal de Clermont-Ferrand en date du 18 décembre 2019

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction du Cycle de l'Eau : Madame BURGUIERE
 Service mis à disposition : Laboratoire
 Responsable du service : Madame CLAUZET
 Référent du service mis à disposition : Madame CLAUZET

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Directions de rattachement :

- Direction de la Construction et de la Gestion Responsable du Patrimoine : Monsieur DEBUIRE
 - Direction de la Petite Enfance : Madame BELMONT
 - Direction de l'Enfance : Monsieur PRIEUR

Objet de la mise à disposition :

Dans le cadre de la mise à disposition, les missions confiées par la Ville de Clermont-Ferrand au Laboratoire de Clermont Auvergne Métropole visent à permettre d'assurer, au sein des bâtiments, le suivi réglementaire des analyses légionelles pour l'eau chaude sanitaire et un suivi bactériologique de l'eau destinée à la consommation du public (eau froide après compteur) .

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2023

Prévisionnel 2023	Nombre d'échantillons	Coûts masse salariale (toutes charges incluses)	Dépenses directes (matériels, contrats...)	Total
Analyses de l'eau	353	14 214,60 €	7 676,70 €	21 891,30 €
Total				21 891,30 €

Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition s'élève à **21 891,30 euros**.